



UCB
News

Cession finalisée de Kremers Urban à Lannett

- Cession de KU finalisée pour un montant total d'environ 1,23 milliards USD
- Ce montant sera employé à une réduction de la dette, permettant une flexibilité accrue pour les investissements stratégiques

Bruxelles (Belgique), 25 novembre 2015, 22h15 (CET) – UCB annonce la finalisation de l'accord conclu précédemment prévoyant la vente de la division américaine d'UCB spécialisée dans les médicaments génériques, Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU ») à Lannett Company, Inc. (NYSE : LCI).

UCB a vendu KU à Lannett pour un montant total d'environ 1,23 milliards USD, constitué d'un montant en espèces de 1,03 milliards USD (sujet à certains ajustements) et de billets de premier rang non garantis d'un montant de 200 millions USD émis par Lannett pour UCB. UCB est également susceptible de percevoir une contrepartie conditionnelle liée au chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée en cas de restauration de la cote AB du produit, permettant à UCB de profiter de l'évolution favorable du produit le cas échéant. En lien avec la cession, UCB a aussi reçu des bons de souscription (warrants) pour l'achat d'actions ordinaires de Lannett.

UCB a confirmé son intention d'utiliser les fonds issus de ce désinvestissement pour réduire sa dette et augmenter sa capacité à effectuer des investissements stratégiques accélérant sa croissance et/ou renforçant son pipeline de médicaments innovants. Les perspectives financières d'UCB pour 2015 restent inchangées.

Lazard agit en qualité de conseil financier principal d'UCB, BNP Paribas en tant que conseiller financier associé et Covington & Burling LLP comme conseil juridique d'UCB.

Pour plus de plus amples informations

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
Tél. +32.2.559.94.14, antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,
Investor Relations UCB
T +32 2 559 9588, isabelle.ghellynck@ucb.com

Corporate Communications

France Nivelles,
Global Communications, UCB
Tél. +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
Tél. +32.2.559.92.64, laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 3,3 milliards EUR en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

À propos de Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (KU)

KU est la filiale américaine d'UCB spécialisée dans les médicaments génériques. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.kremersurban.com.

À propos de Lannett Company, Inc.

Lannett est une société américaine fondée en 1942 qui développe, produit, conditionne, vend et distribue des produits pharmaceutiques génériques destinés à traiter une gamme étendue de conditions médicales. Pour plus d'information, consultez le site www.lannett.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.